

# **CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION D'UNE COMPETITION OFFICIELLE DE L'A.F.J.J.**

Les clubs candidats à l'organisation d'une compétition A.F.J.J. devront respecter les conditions suivantes décrites par le cahier des charges de l'A.F.J.J.

## **Types de compétitions**

1. Sélections (nationales, régionales, provinciales).
2. Opens sélectifs pour jeunes.
3. Compétitions officieuses / galas / Démonstration (l'A.F.J.J. doit être tenue au courant de la mise sur pied de ce type de compétition ou d'organisation, le club organisateur en ayant fait la demande et ayant reçu l'aval de celle-ci).

NB : chaque organisation doit être annoncée à la Fédération 2 mois avant l'organisation proprement dite.

## **1. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE**

- Incombe au C.A. en liaison avec le club organisateur
- Incombe à l'organisation en liaison avec le C.A.
- Incombe à l'organisateur

### **Inscription**

- AFJJ
- Club organisateur
- Club

### **Inscription à envoyer**

- AFJJ
- AFJJ et club organisateur
- Club

### **Doit d'inscription**

- AFJJ
- AFJJ et club organisateur
- Club

### **Tarif Entrées spectateurs et détermination du Tarif**

- AFJJ
- AFJJ et club organisateur
- Club

### **Arbitres – convocations**

- AFJJ
- AFJJ
- AFJJ

### **Arbitres (déplacements – prestations)**

- AFJJ
- AFJJ mais facturation partielle à l'organisateur par la suite
- Club

### **Matériel d'arbitrage**

- Fourni par l'AFJJ
- Fourni par l'AFJJ
- A la demande

### **Trophées**

- AFJJ
- AFJJ et club organisateur
- Club

### **Sponsors**

- Si officiel : AFJJ
- Si locaux : club organisateur
- Club

### **Publicité de l'évènement (affiches, carte d'entrées, médias,...)**

- AFJJ + club organisateur
- Club organisateur (avec maquette à présenter à l'AFJJ) + AFJJ (logo AFJJ/LBJJ/UEJJ reconnue par l'ADEPS)
- Club

## **2. L'ORGANISATION MATERIELLE / LOGISTIQUE** **(compétitions A et B)**

### **La salle**

Selon la compétition, et ce en accord avec l'AFJJ, la salle sera suffisamment spacieuse pour accueillir 2 à 4 surfaces de compétition plus un tatamis d'échauffement (possible dans la salle annexe).

Le public devra être à une distance minimale de 3 mètres des surfaces de compétitions (répondant aux normes de la FIJJ). (Zone neutre : seuls les coaches respectifs y seront autorisés).

Des vestiaires et douches seront mis à disposition des athlètes.

1 ou 2 locaux seront mis à disposition pour y effectuer la pesée des combattants.

1 local sera mis à disposition pour l'organisation logistique (téléphone, fax, ordinateur, imprimante, photocopie,...)

1 local sera mis à disposition de l'antenne médicale.

- **Le matériel**

Les surfaces de compétition devront être fournies par le club organisateur (une demande peut être introduite à l'ADEPS).

Les surfaces de compétition devront répondre aux règlements d'arbitrage FIJJ.

Le montage et démontage des tatamis seront assurés par le club.

2 balances de type médical seront mises à disposition pour les pesées.

Une amplification suffisante sera prévue (watts) ainsi qu'un micro par tatamis + un pour la table centrale.

Chaque surface de compétition comptera une table d'arbitrage suffisante pour accueillir le matériel ainsi que 4 chaises : pour le Do, 5 chaises en plus pour le jury.

Une table centrale sera prévue (dispatching) et 4 chaises.

Prévoir des chaises pour les arbitres en stand-by (à chaque surface de compétition).

Tout le matériel d'arbitrage est mis à disposition par l'AFJJ (tableaux, chronos, gongs, feuilles,...)

- **Arbitres et Commissaires Sportifs (Chronométreurs, Secrétaires...)**

Un minimum de 4 arbitres et 2 chronométreurs et un secrétaire par tatamis pour le Fighting System.

Un minimum de 6 arbitres et 2 chronométreurs et un secrétaire par tatamis pour le Duo System.

Les arbitres sont convoqués par la Fédération.

Les chronométreurs et secrétaires seront présentés par le club.

Prévision selon le nombre de surfaces de compétition et de jours de compétition.

- **Le service médical**

L'organisateur veillera à la présence d'un service médical (Croix-Rouge,...) et si possible d'un médecin pour la journée. Un local ad hoc serait également souhaitable. Les coordonnées du médecin devront être transmises à l'AFJJ.

- **Le service d'ordre**

Le club organisateur devra assurer un service d'ordre dans la salle ainsi qu'autour des surfaces de compétition (1 coach / club + les compétiteurs en attente du combat !) (zone neutre).

Le service d'ordre devra veiller à écarter également toutes les personnes non autorisées des tables d'arbitrage, de la table centrale, des zones de compétition,...).

- **Collation**

Le club organisateur devra prévoir une collation et des boissons pour les officiels, les arbitres et ce dans une salle annexe.

- **Frais**

Le club organisateur prendra à sa charge les frais suivants :

- Location de la salle
- Installation et démontage des tatamis
- Amplification
- Collation et boissons diverses
- Service médical (Croix-Rouge + médecin)

L'AFJJ prendra totalement ou partiellement à sa charge les frais suivants :

- Déplacement / dédommagement des arbitres et officiels
- Trophées : médailles et coupes

- **Recettes / bénéfices**

Après dépôt du bilan de la compétition : des frais d'organisation et des recettes nettes (entrées, sponsors, buvette, cafétaria, tombola,...), le bénéfice sera réparti pour 50% à l'AFJJ et 50% au club organisateur.

### **3. Compétitions officielles / galas / démonstrations / stages.**

Une demande d'organisation doit être sollicitée auprès de l'AFJJ et recevoir l'aval de celle-ci lorsque la manifestation dépasse le simple cadre du club et engage implicitement, vu son envergure et son retentissement présumé, l'image et les fondements de l'AFJJ. Il va de soit que l'organisation matérielle / logistique doit respecter ce règlement et que tous les frais (arbitrage, collation, service médical,...) et bénéfices sont du ressort exclusivement du club organisateur.